

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES	« La surveillance des établissements doit être assurée pendant la présence du public. De plus, en fonction de son type et de sa catégorie, le personnel attaché à la sécurité dans l'établissement doit être titulaire de la qualification attachée à son emploi. » (Art. MS 45, MS 46 et 48 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public.) et (Arrêté du 02 mai 2005 modifié)
ACCESSIBILITE	Formation accessible sur avis médical.
OBJECTIF	Remettre à niveau les personnes qui n'ont pas exercé 1607 heures au cours des trois dernières années ou ayant dépassé la date limite de recyclage
DELAIS D'INSCRIPTION	Minimum 10 jours avant le 1 ^{er} jour de formation
DATES DE FORMATIONS	Voir planning
PRÉ-REQUIS	Titulaire des diplômes S.S.I.A.P 3., d'une équivalence ou des diplômes "ERP" et "IGH" niveau 3. Qualification de secourisme en cours de validité
CONTENU	<p>Séquence 1 <i>Documents administratifs</i> Connaître et mettre à jour les documents administratifs</p> <p>Séquence 2 <i>Commission de sécurité</i> Rappel sur la composition, le rôle des commissions de sécurité</p> <p>Séquence 3 <i>Réglementation</i> Evolution des textes réglementaires</p> <p>Séquence 4 <i>Notions de droits Civil et Pénal</i> Les codes Civil et Pénal</p> <p>Séquence 5 <i>Fonction maintenance</i> Les contrats de maintenance des installations de sécurité</p> <p>Séquence 6 <i>Etude de cas</i> Analyse d'un projet de construction et d'aménagement ou réaménagement dans l'existant</p> <p>Séquence 7 <i>L'accessibilité des personnes handicapées</i> Mise en application des obligations réglementaires en matière d'accessibilité aux handicapés dans les établissements recevant du public au sens de la loi du 11 janvier 2005 et ses décrets et arrêtés d'application</p> <p>Séquence 8 <i>Analyse des risques</i> Identifier les situations de risques de déclenchements d'incendies et d'accidents corporels Assurer le suivi et le bon achèvement des travaux</p> <p>Séquence 9 <i>Moyens de secours</i> Evolution des textes réglementaires</p> <p>Séquence 10 <i>Organisation d'un service de sécurité incendie</i> Gestion du personnel et des moyens du service</p>
MOYENS PÉDAGOGIQUES	Jeux de plans (études de cas) PC de sécurité - Système de Sécurité Incendie (SSI) Catégorie A - Virtuel Salle de contrôle permettant la simulation de situation de crise Locaux adaptés au circuit de vérification Aire de feu
SANCTION	Attestation ou diplôme (dans le cas d'un ERP ou IGH d'origine) Etat de présence à l'ensemble des séquences programmée. Une appréciation sur les actions de l'agent pendant les séquences pratiques ou l'étude de cas devra être transmise à l'employeur.
RESPONSABLE PEDAGOGIQUE	Mr Roger SANCHEZ
TARIF	Nous contacter